

Bulletin N°8 du 14 juin 2023

Résumé de la semaine

Il a fait chaud et il a plu le week-end dernier mais les quantités ont été hétérogènes. Cela a eu peu d'impact sur les débits des cours d'eau.

2 bassins sont en **crise** (arrêté préfectoral n°5 du 13/06/2023) :

Sarthe Médiane	Vive Parence
----------------	--------------

3 bassins sont en **alerte renforcée** :

Argance	Aune	Gée
---------	------	-----

4 bassins sont en **alerte** :

Braye	Tusson+Anille+Veuve	Vaige+Erve+Taude	Narais+Dué
-------	---------------------	------------------	------------

☺ **Pour les bassins en crise, alerte ou alerte renforcée, merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

1 bassin est en **vigilance** :

Vègre

Pour tous les irrigants sarthois et en l'absence de restriction, pensez à transmettre les relevés de compteur tous les premiers jeudis de chaque mois sur [Irrig'eau](#) (l'application mobile est toujours indisponible, il faut saisir directement via <https://www.irrigeau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr ou par SMS au 06 30 09 82 54.

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 07/06 au 13/06	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Le Lude	7	39	116
Villaines sous Malicorne	23	38	113
Volnay	37	35	107

Source : Weather Measures.

La semaine dernière, les températures ont été supérieures à la normale. Il a plu dans le week-end, de 1 jusqu'à 40 mm. Le vent s'est calmé. La demande climatique a été de 5.3 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

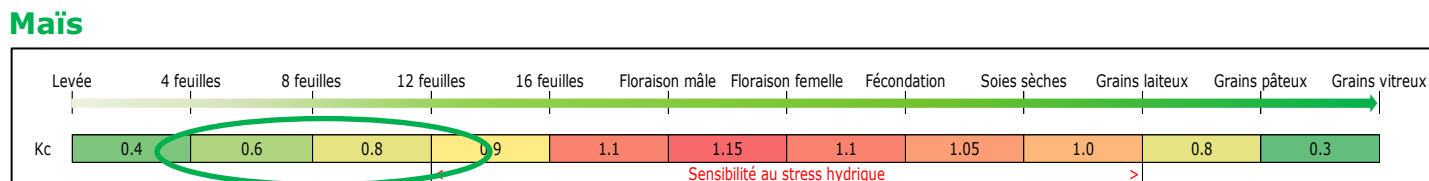
	Jeudi 15/06	Vendredi 16/06	Samedi 17/06	Dimanche 18/06	Lundi 19/06
Temps					
T° min /max (°C)	16/31	15/30	17/32	17/30	16/26
Pluie (mm)	1.6	0.3	0.0	1.7	10.5
ETP (mm)	5.4	5.5	5.4	5.7	4.7
Vent (km/h)	5-25	5-20	5-10	10-35	5-20

Sources : Météociel/Pleinchamp - Commune Le Mans

Le temps sera ensoleillé avec des températures maximales de 30°C, voire plus. Des nuages pourront s'incruster dans le ciel et donner des pluies à caractère orageux, en particulier en fin de semaine. Le vent sera faible à modéré. La demande climatique variera de 4.7 à 5.7 mm/j.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

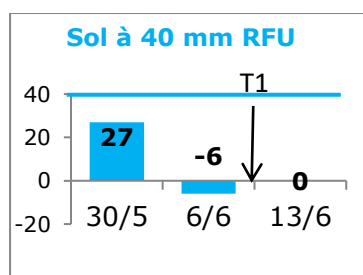
Conseils sur la conduite de l'irrigation

Maïs

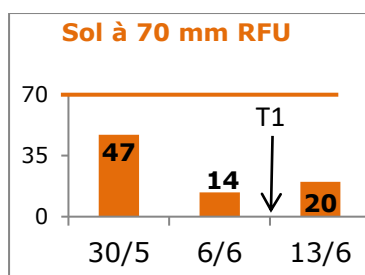
Les stades vont de 3 à 14 feuilles.

- Avec la chaleur et les petites pluies, les stades des maïs évoluent rapidement. Pour les parcelles à plus de 10 feuilles et sans pluies significatives (cumul inférieur à 20 mm), un tour d'eau a été déclenché. Si le temps reste chaud et sec, un second tour d'eau est à prévoir en début de semaine prochaine.

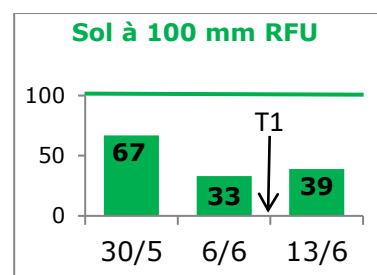
Bilan hydrique au 13 juin pour un maïs à 12 feuilles au Lude



La réserve est vide. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.



On est à 29% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.



On est à 39% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 13/6 = état de la réserve au 6/6 + pluies du 7/6 au 13/6 + irrigation - (Kc (maïs à 12 feuilles) x ETP Le Lude du 7/6 au 13/6) = -6 + 7 + 30 - (0.8 x 39) = 0 mm.

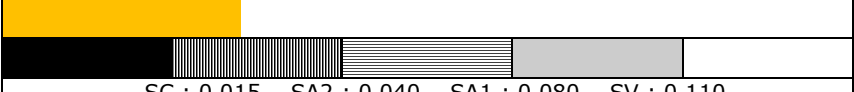
Spécial cénomannien

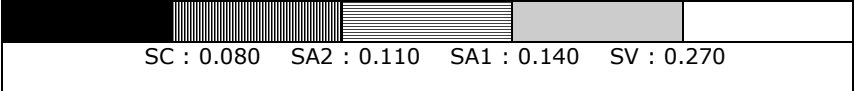
Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux caillouteux - semis du 5 mai). Il y a eu 9 mm de pluies le 10 juin. Le maïs arrive à 10 feuilles. Les consommations sont de l'ordre de 3 mm/j. On est à 93% de la RFU. Seul l'horizon 5 cm est en baisse. Le premier tour d'eau n'est pas pour cette semaine.

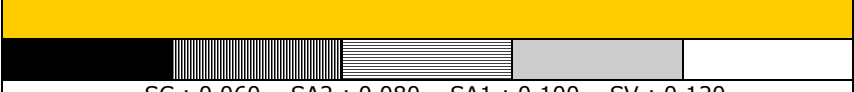
Parcelle de Vaas (sable sur argile - semis du 19 avril). Les maïs sont à 12 feuilles. Il y a eu 6 mm de pluies. D'après la sonde capacitive, les consommations sont de l'ordre de 3 mm/j. On est à 80% de la RFU. Les horizons 5 à 25 cm sont en baisse mais le premier tour d'eau devrait pouvoir attendre la semaine prochaine.


Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

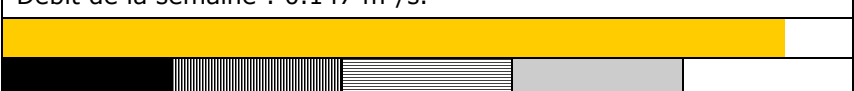
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

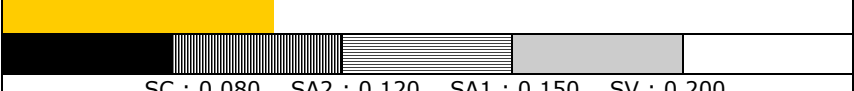
Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.021 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	

Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.081 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	

Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.221 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	

Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.318 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	

Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.147 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.109 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.


(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.


(3) : -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

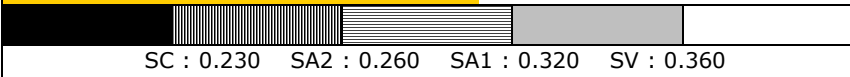
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

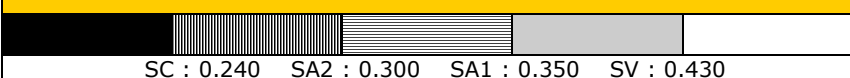
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 5.545 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	

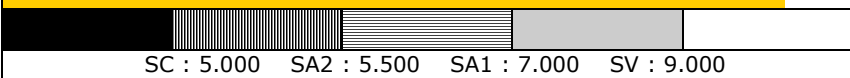
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 8.761 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.312 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.318 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.510 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

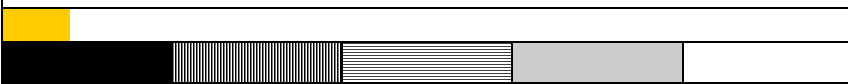
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 2.932 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

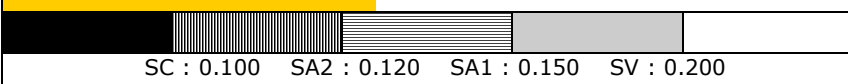
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 10.045 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	


(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

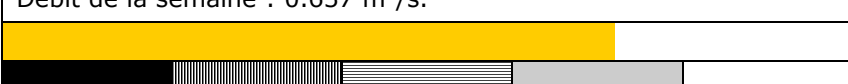
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

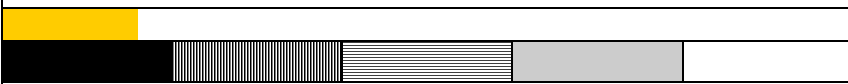
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.038 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.122 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.058 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.637 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.098 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Pour les bassins placés en crise : interdiction d'irriguer sauf demande de dérogation à déposer auprès de la DDT. Pas de possibilité d'arroser avant l'accord explicite de la DDT. Les autres critères sont :

- être en règle vis-à-vis de la DDT (autorisation, récépissé de déclaration à la bonne société) ;
- être à jour de ses relevés de compteurs (et ne pas avoir dépassé les volumes de chaque semaine, le courrier de la DDT fait foi).

Lien pour le service en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau>

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN.

Avec le soutien financier de :

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Eric PLESSIS, Laëtitia
TEMEN.

Reproduction interdite



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>